

États financiers consolidés de

**Le Collège d'arts appliqués  
et de technologie La Cité collégiale**

31 mars 2017

# **Le Collège d'arts appliqués et de technologie**

## **La Cité collégiale**

31 mars 2017

### Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État consolidé des résultats .....	3
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds.....	4
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	4
État consolidé de la situation financière .....	5
État consolidé des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires .....	7-20
Subventions - Annexe 1 .....	21
Services associés - Annexe 2 .....	22

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de  
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2017, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Opinion**

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Le 19 juin 2017

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

État consolidé des résultats  
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Élimination des comptes interfonds	2017 Total	2016 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>						
Subventions (annexe 1)	54 047 079	2 545 091	-	-	56 592 170	55 345 110
Frais de scolarité	18 507 983	-	-	-	18 507 983	17 724 624
Revenus de contrats	6 735 020	-	-	-	6 735 020	6 091 950
Frais accessoires et de fournitures	3 179 597	-	-	-	3 179 597	3 203 650
Services associés (annexe 2)	2 088 570	1 095 712	1 761 508	(685 232)	4 260 558	4 158 430
Intérêts	174 473	-	411 848	-	586 321	456 489
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	944 477	-	487 796	(1 110 406)	321 867	779 018
Divers	5 026 835	48 607	-	-	5 075 442	4 517 079
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)	-	4 612 951	-	-	4 612 951	4 884 830
	<b>90 704 034</b>	<b>8 302 361</b>	<b>2 661 152</b>	<b>(1 795 638)</b>	<b>99 871 909</b>	<b>97 161 180</b>
<b>Charges</b>						
Opérations						
Enseignement	59 369 551	-	-	-	59 369 551	58 278 661
Ressources pédagogiques	580 450	-	-	-	580 450	723 777
Affaires étudiantes	4 604 541	-	-	-	4 604 541	4 270 258
Administration	11 179 440	-	205 463	(201 906)	11 182 997	10 716 864
Ressources physiques	7 192 082	-	-	-	7 192 082	6 696 029
Projets spéciaux	3 773 952	1 287 638	-	-	5 061 590	3 464 312
Services associés (annexe 2)	1 644 075	-	1 055 439	(685 232)	2 014 282	1 949 068
	<b>88 344 091</b>	<b>1 287 638</b>	<b>1 260 902</b>	<b>(887 138)</b>	<b>90 005 493</b>	<b>86 098 969</b>
Autres						
Dons, bourses et aide financière	1 016 059	-	1 400 250	(908 500)	1 507 809	1 701 224
Mauvaises créances	312 750	-	-	-	312 750	105 000
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	170 400	-	-	-	170 400	183 960
Intérêts de la dette à long terme	-	523 257	-	-	523 257	562 843
Amortissement des immobilisations corporelles	-	6 021 454	-	-	6 021 454	6 341 904
	<b>1 499 209</b>	<b>6 544 711</b>	<b>1 400 250</b>	<b>(908 500)</b>	<b>8 535 670</b>	<b>8 894 931</b>
	<b>89 843 300</b>	<b>7 832 349</b>	<b>2 661 152</b>	<b>(1 795 638)</b>	<b>98 541 163</b>	<b>94 993 900</b>
Excédent des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	860 734	470 012	-	-	1 330 746	2 167 280
Recouvrement des avantages sociaux futurs (note 10)	27 000	-	-	-	27 000	70 000
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>887 734</b>	<b>470 012</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 357 746</b>	<b>2 237 280</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds  
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2017 Total	2016 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Soldes de fonds (insuffisance) au début</b>	5 374 096	(2 616 000)	38 364	2 796 460	20 393 861	732	9 933 320	33 124 373	30 814 335
Excédent des produits sur les charges	860 734	27 000	-	887 734	470 012	-	-	1 357 746	2 237 280
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	149 130	149 130	72 758
Transferts interfonds - Affectations d'origine interne de l'exercice courant (note 12)	(582 553)	-	582 553	-	-	-	-	-	-
Programme de renouvellement des bâtiments	(26 792)	-	-	(26 792)	26 792	-	-	-	-
<b>Soldes de fonds (insuffisance) à la fin</b>	<b>5 625 485</b>	<b>(2 589 000)</b>	<b>620 917</b>	<b>3 657 402</b>	<b>20 890 665</b>	<b>732</b>	<b>10 082 450</b>	<b>34 631 249</b>	<b>33 124 373</b>

## Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État consolidé des gains et pertes de réévaluation  
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2017 Total	2016 Total
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 10)	Affectés d'origine interne (note 12)	Total					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Gains (pertes) de réévaluation au début</b>	-	-	-	-	(2 404 605)	-	501 234	(1 903 371)	(1 656 452)
Gains (pertes) non réalisés de l'exercice sur les instruments financiers	-	-	-	-	-	-	265 283	265 283	(375 298)
Gains (pertes) non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	538 396	-	-	538 396	128 379
<b>Gains (pertes) de réévaluation à la fin</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 866 209)</b>	<b>-</b>	<b>766 517</b>	<b>(1 099 692)</b>	<b>(1 903 371)</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

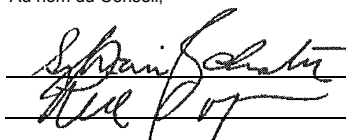
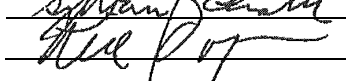
## La Cité collégiale

État consolidé de la situation financière  
au 31 mars 2017

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2017 Total	2016 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Actif</b>						
Actif à court terme						
Encaisse	16 226 581	11 527 800	1 462 866	-	29 217 247	16 384 794
Subventions à recevoir	5 691 579	-	-	-	5 691 579	4 282 340
Débiteurs (note 4)	4 184 036	100 000	27 707	-	4 311 743	3 306 739
À recevoir du Fonds d'immobilisations	1 151 041 *	-	-	-	-	-
Stocks	33 898	-	-	-	33 898	47 025
Frais payés d'avance	386 558	-	-	-	386 558	469 724
	<b>27 673 693</b>	<b>11 627 800</b>	<b>1 490 573</b>	<b>-</b>	<b>39 641 025</b>	<b>24 490 622</b>
Immobilisations corporelles (note 5)						
Subventions à recevoir	150 000	-	-	-	150 000	158 000
Autres montants à recevoir	-	100 000	-	-	100 000	200 000
Placements à long terme (note 6)	-	-	-	10 848 967	10 848 967	10 434 554
	<b>27 823 693</b>	<b>121 251 290</b>	<b>1 490 573</b>	<b>10 848 967</b>	<b>160 263 482</b>	<b>144 659 330</b>
<b>Passif</b>						
Passif à court terme						
Créditeurs et frais courus	8 293 996	-	191 639	-	8 485 635	6 675 695
Salaires et retenues exigibles	10 009 436	-	-	-	10 009 436	9 160 958
Apports reportés (note 7)	3 123 859	10 798 568	1 298 202	-	15 220 629	3 689 376
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	-	851 982	-	-	851 982	1 002 065
	<b>21 427 291</b>	<b>11 650 550</b>	<b>1 489 841</b>	<b>-</b>	<b>34 567 682</b>	<b>20 528 094</b>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)						
Dû au Fonds de fonctionnement	-	80 087 940	-	-	80 087 940	79 919 485
Dette à long terme (note 9)	-	1 151 041 *	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 10)	-	9 337 303	-	-	9 337 303	10 216 749
	<b>2 739 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 739 000</b>	<b>2 774 000</b>
	<b>24 166 291</b>	<b>102 226 834</b>	<b>1 489 841</b>	<b>-</b>	<b>126 731 925</b>	<b>113 438 328</b>
Engagements et éventualités (note 14 et 15)						
<b>Soldes de fonds</b>						
Investis en immobilisations corporelles	-	19 961 433	-	-	19 961 433	19 491 421
Reçus à titre de dotation (note 11)	-	-	-	10 082 450	10 082 450	9 933 320
Affectés d'origine interne (note 12)	620 917	929 232	732	-	1 550 881	941 536
Non grevés d'affectations	3 036 485	-	-	-	3 036 485	2 758 096
	<b>3 657 402</b>	<b>20 890 665</b>	<b>732</b>	<b>10 082 450</b>	<b>34 631 249</b>	<b>33 124 373</b>
Gain (perte) de réévaluation cumulée						
	-	(1 866 209)	-	766 517	(1 099 692)	(1 903 371)
	<b>3 657 402</b>	<b>19 024 456</b>	<b>732</b>	<b>10 848 967</b>	<b>33 531 557</b>	<b>31 221 002</b>
	<b>27 823 693</b>	<b>121 251 290</b>	<b>1 490 573</b>	<b>10 848 967</b>	<b>160 263 482</b>	<b>144 659 330</b>

\* Ces éléments ne sont pas présentés dans les colonnes des totaux de l'état consolidé de la situation financière, car ils s'éliminent.

Au nom du Conseil,

 , administrateur  
 , administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

État consolidé des flux de trésorerie  
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges	1 357 746	2 237 280
Ajustement pour :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 612 951)	(4 884 830)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 021 454	6 341 904
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(35 000)	(131 000)
	<b>2 731 249</b>	<b>3 563 354</b>
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 13)	<b>15 114 961</b>	<b>2 844 086</b>
	<b>17 846 210</b>	<b>6 407 440</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 168 790)	(3 138 956)
Diminution des montants à recevoir à long terme	100 000	100 000
Acquisition de placements à long terme	(2 793 761)	(3 401 286)
Disposition de placements à long terme	2 644 631	3 328 528
	<b>(6 217 920)</b>	<b>(3 111 714)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(1 044 742)	(1 020 829)
Émission de la dette à long terme	553 609	-
Diminution des subventions à recevoir	8 000	61 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 538 166	435 994
Apports reçus à titre de dotation	149 130	72 758
	<b>1 204 163</b>	<b>(451 077)</b>
Augmentation nette de l'encaisse	<b>12 832 453</b>	<b>2 844 649</b>
Encaisse au début de l'exercice	<b>16 384 794</b>	<b>13 540 145</b>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>29 217 247</b>	<b>16 384 794</b>



# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (La Cité) est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

#### *Base de présentation*

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités de La Cité et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par La Cité.

#### *Comptabilité par fonds*

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujéti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état consolidé des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le Fonds assujéti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

#### *Produits*

Les subventions reçues du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Produits (suite)*

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de bien sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers consolidés.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

#### *Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés*

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

#### *Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement*

La Cité affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont encourues et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

#### *Association étudiante*

Les états financiers consolidés ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

#### *Placements à long terme*

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### *Swap de taux d'intérêt*

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

#### *Autres instruments financiers*

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, débiteurs, intérêts à recevoir, autres montants à recevoir, créditeurs et frais courus, salaires et retenues exigibles et dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Stocks*

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

#### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrat de location-acquisition	selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

#### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

### 3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du Ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans le bilan consolidé. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. (la "Fondation") sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle. La politique de placement de la Fondation, révisée le 23 juin 2014 par le Conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
<b>Actif</b>			
Encaisse et marché monétaire	nul	5	30
Titres à revenu fixe	30	60	84
Actions canadiennes de grande capitalisation	7	15	23
Actions américaines	5	10	15
Actions étrangères	3	7	11
Stratégies complémentaires	1	3	5

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 13 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

### 4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours +	2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	279 395	2 153	185	-	281 733
Gouvernement fédéral	2 157 075	44 601	2 352	4 995	2 209 023
Étudiants	-	-	465 627	1 379 781	1 845 408
Comptes-clients	1 040 073	65 976	939	8 424	1 115 412
Provision pour débiteurs	-	-	-	(1 139 833)	(1 139 833)
	<b>3 476 543</b>	<b>112 730</b>	<b>469 103</b>	<b>253 367</b>	<b>4 311 743</b>

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	90 jours +	2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	158 164	-	-	-	158 164
Gouvernement fédéral	1 424 387	197 006	4 465	290	1 626 148
Étudiants	-	-	319 470	1 166 312	1 485 782
Comptes-clients	735 769	42 431	23 827	147 535	949 562
Provision pour débiteurs	-	-	-	(912 917)	(912 917)
	<b>2 318 320</b>	<b>239 437</b>	<b>347 762</b>	<b>401 220</b>	<b>3 306 739</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

### 5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2016	Acquisitions	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2017
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398	-	-	14 214 398
Bâtiment - campus d'Ottawa	112 775 639	211 264	-	112 986 903
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	17 273 419	1 574 992	-	18 848 411
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 928 255	-	-	5 928 255
Améliorations locatives	1 280 001	-	-	1 280 001
Mobilier et équipement	35 924 375	1 135 118	-	37 059 493
Équipement informatique et logiciels	32 254 314	627 221	-	32 881 535
Matériel roulant	132 223	41 468	-	173 691
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Construction en cours	1 151 041	1 851 432	-	3 002 473
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 426 332	727 295	(383 493)	3 770 134
	238 189 109	6 168 790	(383 493)	243 974 406

	Solde au 31 mars 2016	Amortissement	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2017
	\$	\$	\$	\$
<b>Amortissement cumulé</b>				
Bâtiment - campus d'Ottawa	45 974 845	2 945 122	-	48 919 967
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	2 410 011	489 669	-	2 899 680
Résidence	4 442 019	316 356	-	4 758 375
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 715 764	21 981	-	5 737 745
Améliorations locatives	926 824	92 875	-	1 019 699
Mobilier et équipement	34 032 347	1 017 064	-	35 049 411
Équipement informatique et logiciels	31 327 880	895 252	-	32 223 132
Matériel roulant	64 423	21 854	-	86 277
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 337 933	221 281	(383 493)	3 175 721
	128 812 955	6 021 454	(383 493)	134 450 916
Valeur nette	109 376 154		(383 493)	109 523 490

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

### 6. Placements

	2017		2016	
	Coût	Juste valeur et valeur comptable	Coût	Juste valeur et valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds de dotation</b>				
Encaisse	5 798	5 798	471 974	471 974
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 4,25 % ajusté annuellement	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	2 633 219	2 604 750	2 843 519	2 861 193
Fonds d'obligations	3 864 485	3 943 071	2 810 553	2 861 323
Actions canadiennes	1 537 140	1 794 944	1 584 336	1 770 819
Fonds d'actions mondiales	1 695 971	2 123 547	1 872 008	2 104 485
Fonds de placements alternatifs	295 837	326 857	300 930	314 760
<b>Total des placements</b>	<b>10 082 450</b>	<b>10 848 967</b>	<b>9 933 320</b>	<b>10 434 554</b>

#### Risque lié aux placements

Les placements dans des instruments financiers placent La Cité face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêts et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions mondiales détenus par La Cité.

#### Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements de La Cité se trouvent majoritairement en encaisse, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'obligations, dans des actions canadiennes, dans des fonds d'actions canadiennes et dans des fonds d'actions mondiales.

### 7. Apports reportés à court-terme

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de	Fonds	Fonds assujetti	2017	2016
	fonctionnement	d'immobilisations	à des restrictions		
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 792 057	-	897 319	3 689 376	4 328 181
Apports reçus au cours de l'exercice	5 918 049	14 383 113	947 464	21 248 626	8 246 557
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(2 326 131)	-	(2 326 131)	(802 825)
Constatés à titre de revenus	(5 586 247)	(1 258 414)	(546 581)	(7 391 242)	(8 082 537)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>3 123 859</b>	<b>10 798 568</b>	<b>1 298 202</b>	<b>15 220 629</b>	<b>3 689 376</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

### 8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	79 919 485	83 565 496
Apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	2 455 275	435 994
Transfert des apports reportés à court terme	2 326 131	802 825
Constatés à titre de revenus	(4 612 951)	(4 884 830)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>80 087 940</b>	<b>79 919 485</b>

### 9. Dette à long terme

	2017	2016
	\$	\$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % suite à l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$ capital et intérêts, échéant en août 2027	7 540 360	8 038 995
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07 %. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit août 2027	1 866 209	2 404 605
Emprunt sur la résidence, 3,15 % remboursable par versements mensuels de 7 884 \$, capital et intérêt, échéant en octobre 2018	149 812	244 422
Divers contrats de location-acquisition, taux variant de 2,25 % à 6,4 % remboursables par versements de capital et intérêts mensuels allant de 1 799 \$ à 10 371 \$ et trimestriels de 5 985 \$ avec échéances diverses jusqu'en octobre 2021	632 904	530 792
	<b>10 189 285</b>	<b>11 218 814</b>
Portion échéant à court terme	851 982	1 002 065
	<b>9 337 303</b>	<b>10 216 749</b>

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2018	851 982
2019	727 994
2020	712 490
2021	754 573
2022	736 421
Exercices subséquents	4 539 616
	<b>8 323 076</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

#### *Régime de retraite*

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, La Cité verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 4 889 283 \$ (4 798 110 \$ en 2016). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

#### *Autres régimes d'avantages sociaux*

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Au 31 mars 2017, le solde comptabilisé pour les autres régimes d'avantages sociaux est de 558 000 \$ (619 000 \$ en 2016). La Cité a comptabilisé un recouvrement de 31 000 \$ (5 000 \$ en 2016) pour ses autres régimes d'avantages sociaux.

#### *Congés de maladies monnayables*

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes de ces employés.

La Cité comptabilise une subvention à recevoir équivalente au passif. Au 31 mars 2017, le solde comptabilisé pour les congés de maladies monnayables est de 150 000 \$ (158 000 \$ en 2016).

#### *Congés de maladies non monnayables*

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employés et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de services restantes des employé(e)s.

Au 31 mars 2017, le solde comptabilisé pour les congés de maladies non monnayables est de 2 001 000 \$ (1 997 000 \$ en 2016). La Cité a comptabilisé une dépense de 4 000 \$ (un recouvrement de 65 000 \$ en 2016) pour ses congés de maladies non monnayables.



# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2017	2016																												
Rendement sur les actifs	1,25 %	1,1 %																												
Taux d'escompte	2,00 %	1,70 %																												
Augmentation des coûts médicaux																														
Hôpital	4,0 %	4,0 %																												
Médicaments	9,0 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034	9,0 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034																												
Autres coûts médicaux	4,0 %	4,0 %																												
Soins de la vue/auditifs	4,0 %	4,0 %																												
Augmentation de la prime médicale	7,5 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034	7,5 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034																												
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,0 %	4,0 %																												
Taux de mortalité	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B																												
Taux de retraite	3,1 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée	3,1 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée																												
	<table><thead><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr></thead><tbody><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></tbody></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %	<table><thead><tr><th>Âge</th><th>Taux de retraite</th></tr></thead><tbody><tr><td>65</td><td>35 %</td></tr><tr><td>66</td><td>17 %</td></tr><tr><td>67</td><td>17 %</td></tr><tr><td>68</td><td>17 %</td></tr><tr><td>69</td><td>30 %</td></tr><tr><td>70</td><td>100 %</td></tr></tbody></table>	Âge	Taux de retraite	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %
Âge	Taux de retraite																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													
Âge	Taux de retraite																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

### 11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par la Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiant(e)s de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2017	2016
	Phase 1	Phase 2			Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds de dotation</b>						
Solde au début de l'exercice	1 381 348	779 966	7 082 481	689 525	9 933 320	9 860 562
Apports reçus durant l'exercice	-	-	36 452	112 678	149 130	72 758
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 381 348</b>	<b>779 966</b>	<b>7 118 933</b>	<b>802 203</b>	<b>10 082 450</b>	<b>9 933 320</b>
<b>Fonds disponibles pour des bourses</b>						
Solde au début de l'exercice	75 005	42 351	383 443	46 339	547 138	438 454
Revenus de placements	77 975	44 028	399 797	43 704	565 504	403 184
Bourses émises	(58 987)	(33 306)	(301 555)	(18 000)	(411 848)	(294 500)
<b>Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice</b>	<b>93 993</b>	<b>53 073</b>	<b>481 685</b>	<b>72 043</b>	<b>700 794</b>	<b>547 138</b>
Nombre de bénéficiaires	60	34	309	18	421	311
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 475 341	833 039	7 600 618	874 246	10 783 244	10 480 458
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 580 358	892 336	8 141 834	935 233	11 549 761	10 981 692

### 12. Soldes des fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2017, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 1 550 881 \$ (941 536 \$ en 2016). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Fonds de fonctionnement - Réserve pour engagements	32 826	38 364
Fonds de fonctionnement - Réserve pour la transformation 2020	588 091	-
Fonds d'immobilisations - Programme de renouvellement des bâtiments	929 232	902 440
Fonds assujetti à des restrictions	732	732
<b>Total</b>	<b>1 550 881</b>	<b>941 536</b>

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation

	2017	2016
	\$	\$
Subvention à recevoir	(1 409 239)	73 202
Débiteurs	(1 005 004)	727 058
Stocks	13 127	4 806
Frais payés d'avance	83 166	(149 617)
Créditeurs et frais courus	1 809 940	429 717
Salaires et retenues exigibles	848 478	1 594 900
Apports reportés	14 774 493	164 020
	<b>15 114 961</b>	<b>2 844 086</b>

### 14. Engagements

#### *Location d'immeubles*

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en novembre 2018.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2018	264 221
2019	94 929

#### *Location de photocopieurs*

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en juin 2020.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2018	368 460
2019	368 460
2020	92 115

#### *Construction Place La Cité*

En mars 2017, La Cité a signé un contrat de 25 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau bâtiment. Selon le contrat, la date d'achèvement des travaux est prévue pour avril 2018. Au 31 mars 2017, le montant des travaux effectués est de 886 159 \$.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 15. Éventualités

#### *Marge de crédit*

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2017 ; au 31 mars 2017 et 2016, cette marge n'était pas utilisée.

#### *Montants octroyés en vertu d'ententes*

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

#### *Plaintes et griefs*

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

### 16. Instruments financiers

#### *Juste valeur*

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et frais courus, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des montants à recevoir n'est pas déterminable étant donné l'absence de modalités de remboursement.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant.
- Le placement dans les parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium est évalué au coût d'origine.
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix) ;
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

### 16. Instruments financiers (suite)

*Juste valeur (suite)*

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2017
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	29 223 045	-	-	29 223 045
Placements				
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	2 604 750	-	2 604 750
Fonds d'obligations	-	3 943 071	-	3 943 071
Actions canadiennes	-	1 794 944	-	1 794 944
Fonds d'actions mondiales	-	2 123 547	-	2 123 547
Fonds de placements alternatifs	-	326 857	-	326 857
<b>Total</b>	<b>29 223 045</b>	<b>10 843 169</b>	<b>-</b>	<b>40 066 214</b>

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2016
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	16 856 768	-	-	16 856 768
Placements				
Parts privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	2 861 193	-	2 861 193
Fonds d'obligations	-	2 861 323	-	2 861 323
Actions canadiennes	-	1 770 819	-	1 770 819
Fonds d'actions mondiales	-	2 104 485	-	2 104 485
Fonds de placements alternatifs	-	314 760	-	314 760
<b>Total</b>	<b>16 856 768</b>	<b>9 962 580</b>	<b>-</b>	<b>26 819 348</b>

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2017
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme et swap	-	10 189 285	-	10 189 285

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2016
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme et swap	-	11 218 814	-	11 218 814

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondée sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que le Collège paie.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2017

---

### 16. Instruments financiers (suite)

#### *Risque de taux d'intérêt*

Les risques de taux d'intérêts auxquels les bénéficiaires de La Cité sont exposés, surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêts. La Cité est exposée à des risques au taux d'intérêts de ses placements et de sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme via un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation au taux d'intérêts du marché n'aura aucun impact sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2017, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 40 549 \$ (78 076 \$ en 2016). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité. Au 31 mars 2017, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 362 966 \$ (463 512 \$ en 2016).

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

#### *Risque de crédit*

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

#### *Risque de liquidité*

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

#### *Risque de prix*

Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des équités. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2017, une variation de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 409 421 \$ (352 569 \$ en 2016). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation sont détenues dans les investissements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Subventions - Annexe 1  
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	2017 Total	2016 Total
	\$	\$	\$	\$
Subventions				
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle				
Fonctionnement	41 568 603	2 545 091	44 113 694	43 564 118
Impôts fonciers	309 525	-	309 525	311 100
Service emploi	3 845 727	-	3 845 727	3 305 394
Alphabétisation et formation de base	1 155 209	-	1 155 209	1 169 535
Apprentissage et projets spéciaux	3 166 744	-	3 166 744	2 735 747
Aide financière	270 753	-	270 753	299 227
Autres	1 132 879	-	1 132 879	1 471 835
	<b>51 449 440</b>	<b>2 545 091</b>	<b>53 994 531</b>	<b>52 856 956</b>
Autres sources	2 597 639	-	2 597 639	2 488 154
	<b>54 047 079</b>	<b>2 545 091</b>	<b>56 592 170</b>	<b>55 345 110</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Collège d'arts appliqués et de technologie

## La Cité collégiale

Services associés - Annexe 2  
de l'exercice clos le 31 mars 2017

	Magasin scolaire	Services alimentaires	Résidence	Stationnements et services complémentaires	2017 Total	2016 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Activités d'opérations</b>						
Chiffre d'affaires	-	-	2 159 856	1 777 515	3 937 371	4 030 989
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 095 712)	-	(1 095 712)	(1 101 095)
	-	-	1 064 144	1 777 515	2 841 659	2 929 894
Frais d'exploitation	-	-	1 390 949	423 200	1 814 149	1 738 273
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges des activités d'opérations</b>	-	-	(326 805)	1 354 315	1 027 510	1 191 621
<b>Activités d'impartition</b>						
Royautés	56 488	136 772	-	-	193 260	167 669
Facturation de services	-	-	-	129 927	129 927	133 182
	56 488	136 772	-	129 927	323 187	300 851
Frais d'exploitation	-	46 216	-	153 917	200 133	210 795
<b>Excédent des produits sur les charges des activités d'impartitions</b>	56 488	90 556	-	(23 990)	123 054	90 056
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	56 488	90 556	(326 805)	1 330 325	1 150 564	1 281 677

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.